

a

b

c

d

IND

DATE

NOM

VERIFIE

MODIFICATION

SAS SOFIAL

LELIEVRE

Le référent immobilier

VILLE DE CHATELLERAULT

Section DV - Nos 253 et 277

Lieu-dit "La Petite Bruyère"

Permis d'aménager "Les Bruyères"

PA4- PLAN DE COMPOSITION

NOTA: Planimétrie rattachée au système géodésique RGF 93 projection conique conforme zone 6 (CC47)(utilisation du réseau Téria)
Nivellement rattaché au système altimétrique NGF IGN 69 (utilisation du réseau Téria - précision décimétrique)
Ce plan ne figure pas les réseaux souterrains qui pourraient exister.
Les limites n'ont pas été définies contradictoirement.
Relevé effectué le 16 septembre 2022

PA4

ABSCISSE

VRD-CONSEIL

PLAN RÉALISÉ PAR :

ABSCISSE VRD-CONSEIL - Bureau d'études VRD
3 rue des Courlis - BP26 - 86281 ST BENOIT Cedex
TÉLÉPHONE : 0249 4153 23 - TÉLÉCOPIER : 0249 4104 31
Email : bevrdr@abscisse-gc.fr

ATELIER

2M

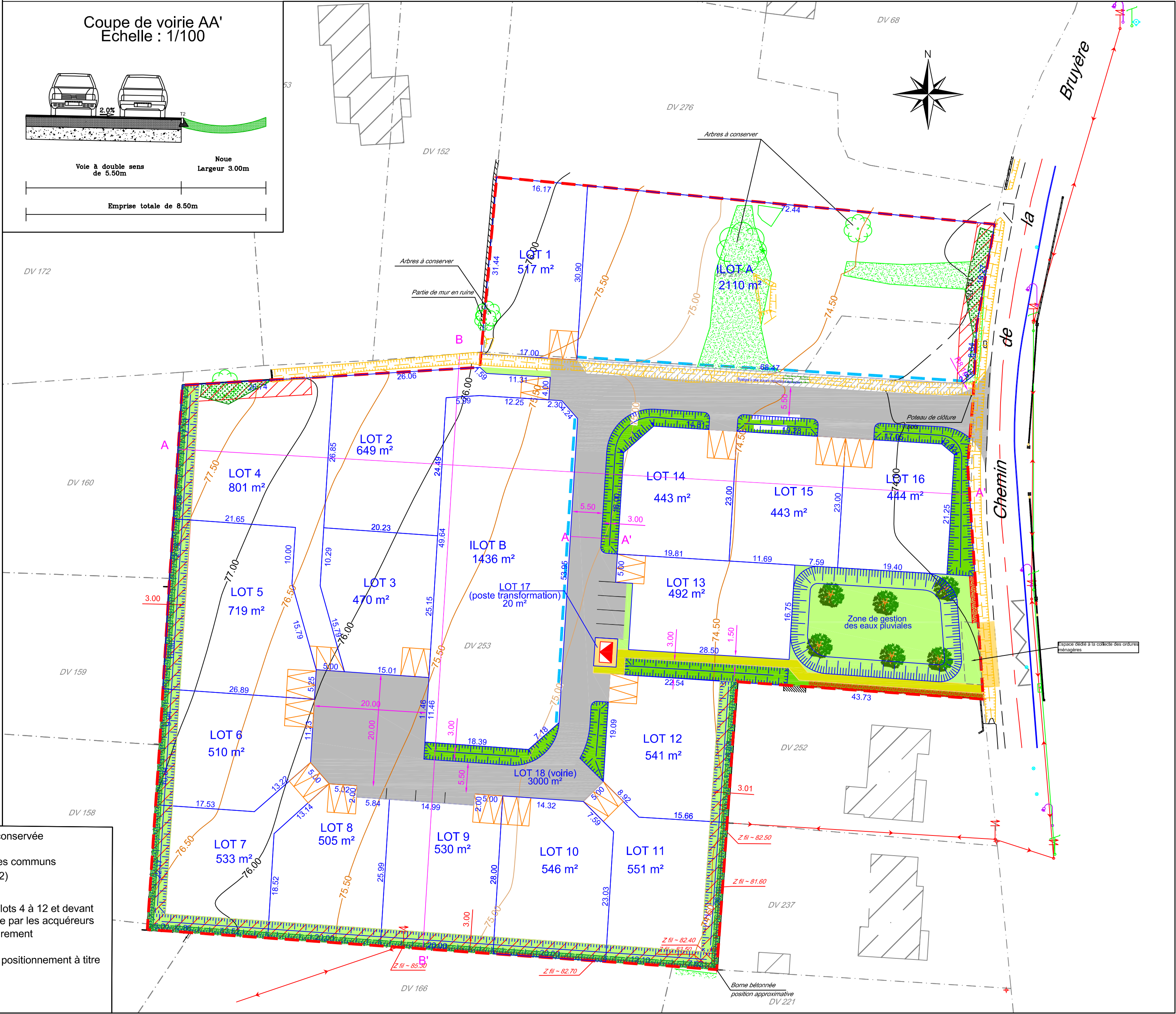
MONGIATTI

D'ARCHITECTURE

DOSSIER: 23585

LE 28/11/2022

ÉCHELLE 1/500



- LEGENDE :

Périmètre du lotissement

Accès imposés aux lots

Accès autorisés aux lots

Zone d'implantation des accès aux lots issus du découpage de l'ilot (chaque lot aura un accès en enrobé de 5m de large maximum)

Revêtement en enrobé

Revêtement en stabilisé calcaire ou similaire

Sente enherbée

Zones non constructibles

Haie existante devant obligatoirement être conservée par les acquéreurs (Ilot A et lot 4)

Haie plantée par l'aménageur sur les espaces communs

Haie à planter par les acquéreurs (lots 4 à 12)

Noue plantée

Noue réalisée par l'aménageur en fond des lots 4 à 12 et devant obligatoirement être entretenue et conservée par les acquéreurs

Arbre existant sur les lots et devant obligatoirement être conservés par les acquéreurs

Arbre à planter par l'aménageur (nombre et positionnement à titre indicatif)

Engazonnement

Poste de transformation